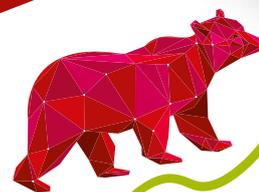


RAPPORT D'ACTIVITES

DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

2019



forêver

PAYS DE BARR 

Andlau • Barr • Bernardville • Blienschwiller • Bourgheim
Dambach-la-Ville • Eichhoffen • Epfig • Gertwiller • Goxwiller • Heiligenstein • Itterswiller
Le Hohwald • Mittelbergheim • Nothalten • Reichsfeld • Saint-Pierre • Stotzheim • Valff • Zellwiller



LE MOT DU PRESIDENT



Madame,
Monsieur,
Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Barr qui retrace de façon synthétique l'organisation et le fonctionnement de notre structure ainsi que les réalisations de 2019. Ce rapport est à la fois le reflet de la poursuite des objectifs de notre projet de territoire 2014-2020 et témoigne également de l'évolution de nos compétences qui se sont considérablement accrues depuis la loi NOTRe.

L'année 2019 restera dans mon esprit une année primordiale pour le développement de notre territoire du Pays de Barr puisqu'elle a vu s'achever l'élaboration de deux documents d'orientation stratégique : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), tous deux approuvés au Conseil de Communauté de décembre 2019. Ils sont le fruit d'un travail de longue haleine mené par nos services en collaboration avec de multiples interlocuteurs. Tandis que le PLUi vise à encadrer de façon maîtrisée le développement urbanistique du territoire, le PCAET dresse quant à lui la ligne de conduite à adopter pour lutter contre le réchauffement climatique.

En termes de développement économique, l'année 2019 aura également été riche avec le démarrage sur le Parc d'Activités du Piémont des travaux du Pôle Santé. Nul doute que ce nouvel équipement d'envergure qui accueillera pas loin d'une soixantaine de professionnels de santé constituera un atout de taille pour notre territoire de même que certains projets prévus sur la Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale.

Quant à notre politique enfance jeunesse, elle poursuit son développement avec la création notamment de deux nouveaux sites périscolaires en 2019, à Bourgheim et Mittelbergheim, et l'augmentation de la capacité du site d'Epfig. C'est aujourd'hui plus de 1 000 places qui sont proposées sur l'ensemble des 14 sites d'accueil.

Culturellement parlant, notre festival de musique Clair de Nuit fêtait déjà cette année sa 20ème édition. Notre festival à énergie positive a pris chaque année un peu plus d'ampleur pour devenir aujourd'hui un rendez-vous culturel incontournable en Alsace grâce aux communes du territoire qui s'investissent année après année dans l'organisation de cet événement.

Je quitterai donc mon mandat de Président avec le sentiment de laisser au territoire, à ses acteurs et à ses habitants, les outils et projets nécessaires à son bon développement. Je tiens à remercier l'ensemble des vingt communes du territoire sur lesquelles j'ai toujours pu compter. Le Pays de Barr dispose d'un fort potentiel. De nombreux défis restent à relever pour fédérer toujours plus les habitants et les forces vives du territoire et rayonner toujours davantage.

Bien cordialement
Le Président
Gilbert SCHOLLY



SOMMAIRE

La Communauté de Communes

du Pays de Barr 4

Les compétences 5

Les acteurs de la démocratie 8

Les élus 9

Les conseillers communautaires 10

L'organigramme des services 11

Faits marquants en 2019 12

Adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 12

Adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial 12

Pôle Santé : lancement des travaux 13

Clair de Nuit : 20ème édition 13

Développement économique 14

Parc d'Activités du Piémont 14

Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale 15

Conseil de Développement 15

Finances 16

Budget 2019 16

Subventions 17

Ordures ménagères 17

Animation et promotion du territoire 18

Schéma de développement touristique 18

Ateliers de la Seigneurie 18

L'Office de tourisme 21

Taxe de séjour 24

Camping du Hohwald 25

Clair de Nuit - 20ème édition 26

Marketing Territorial - Communication 28

Equipements et transport 31

Equipements sportifs 31

Périscolaires 32

Banque de matériel 32

Agenda d'Accessibilité Programmée 32

Aire d'Accueil des Gens du Voyage 33

Taxi'Co 33

Très Haut Débit 34

Environnement & urbanisme 35

Plan Climat-Air-Energie Territorial 35

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) 36

Enfance Jeunesse 37

Sites Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 37

Relais Petite Enfance 38

Service Animation Jeunesse (SAJ) 39

Autres Services 40

Ressources humaines 41

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PAYS DE BARR

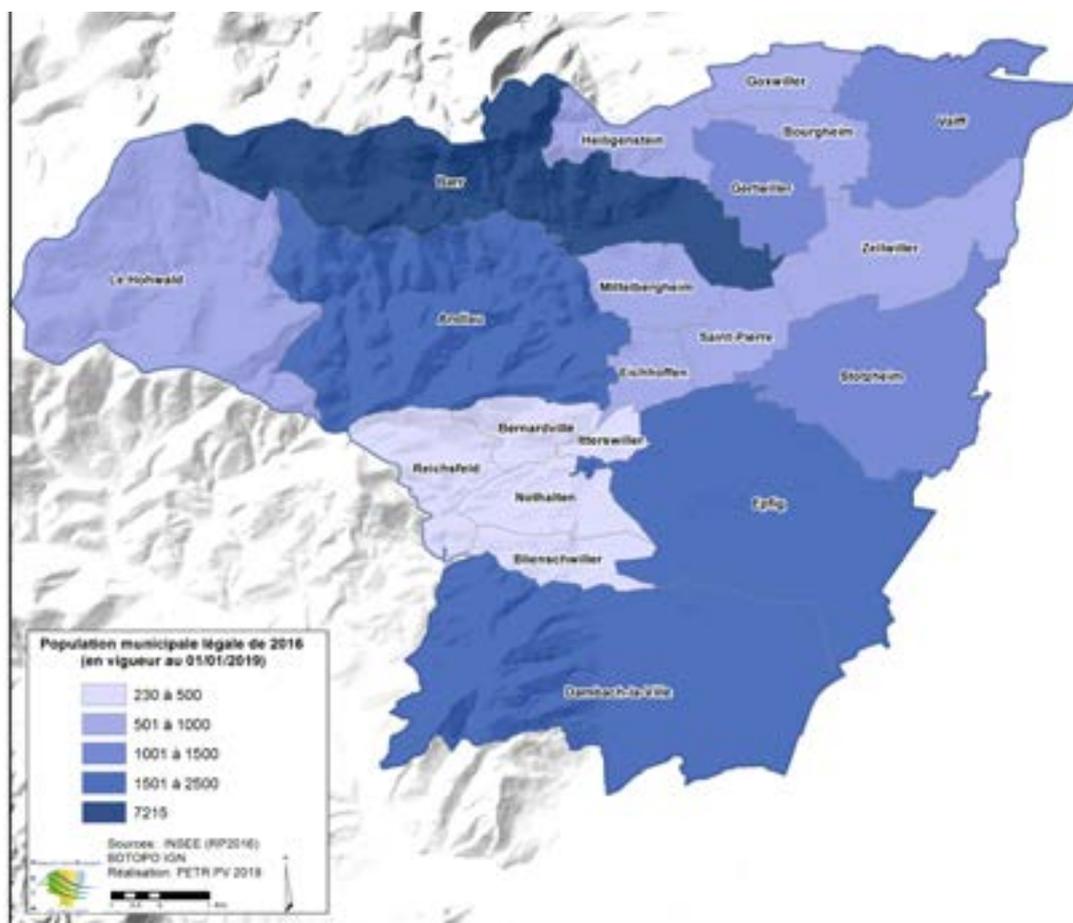
Le 1er janvier 2013 était créée la Communauté de Communes Barr-Bernstein, fusion de la Communauté de Communes du Piémont de Barr et de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, elles-mêmes issues de SIVOM créés respectivement en 1974 et 1973.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes change de nom pour s'appeler **Communauté de Communes du Pays de Barr**.

La Communauté de Communes du Pays de Barr est située entre Strasbourg et Colmar, et entre les pôles secondaires d'Obernai et de Sélestat. Elle est composée au niveau administratif de vingt communes et totalisait en 2017 (populations légales 2020) **24 757 habitants, répartis sur 20 communes et 189.5 km²**.

La Ville de Barr, les bourgs de Dambach-la-Ville, d'Epfig et d'Andlau, ainsi que les 16 villages sont répartis au sein de trois entités géographiques : plaine, piémont et montagne.

Commune	Habitants	Densité	Superficie au km ²
Andlau	1817	76,7	23,7
Barr	7398	359,1	20,6
Bernardvillé	233	83,2	2,8
Blienschwiller	331	106,8	3,1
Bourgheim	650	223,1	2,8
Dambach-la-Ville	2242	77,8	28,8
Eichhoffen	539	234,3	2,3
Epfig	2342	106,9	21,9
Gertwiller	1271	260,6	4,9
Goxwiller	865	262,1	3,3
Heiligenstein	985	246,3	4
Itterswiller	246	205,0	1,2
Le Hohwald	518	24,9	20,8
Mittelbergheim	668	175,8	3,8
Nothalten	472	118,0	4
Reichsfeld	305	61,0	5
Saint-Pierre	657	205,3	3,2
Stotzheim	1080	79,4	13,6
Valff	1331	122,1	10,9
Zellwiller	807	91,7	8,8



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme ;

3. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement ; aménagement d'un bassin ou d'une fonction hydrographique ; entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; défense contre les inondations et la mer ; protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

4. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés au sens des articles L 2224-13 et suivants du CGCT.

6. ASSAINISSEMENT

En application de l'article 64-1-2° a) de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.

7. EAU

En application de l'article 64-IV-1° de la loi n°2015-99 du 7 août 2015, cette compétence deviendra obligatoire de plein droit avec effet différé du 1^{er} janvier 2020.



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

L'action d'intérêt communautaire suivante est inscrite au titre de la protection et la mise en valeur de l'environnement :
la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement au sens du 4^e de l'article L 211-7 du code de l'environnement, en matière de lutte contre les coulées de boue portant sur des opérations revêtant une dimension communautaire.

2. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre de la politique de logement.

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre du cadre de vie :

- Actions déclarées d'intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l'identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral.
- Toute opération ou action d'intérêt communautaire destinée à favoriser l'émergence ou la mise en valeur de sites, bâtiments ou équipements remarquables au travers de cheminements ou circuits thématiques.
- Actions d'intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du Massif du Mont-Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

3. CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre portent sur la création, l'aménagement et l'entretien des voies desservant l'ensemble des zones d'activités économiques ainsi que les voies desservant les zones d'aménagement concerté déclarées d'intérêt communautaire.

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

La Communauté de Communes n'a retenu aucune action d'intérêt communautaire au titre des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

5. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Les actions d'intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- **Actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse**
Détermination, mise en œuvre et conduite d'une politique

communautaire en matière d'enfance et de jeunesse prenant appui sur un Projet Educatif Local en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements et de structures déclarés d'intérêt communautaire destinées à :

- l'animation d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM);
 - l'exercice des activités de crèche, garderie avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d'intérêt communautaire;
 - l'organisation d'un Service Animation Jeunesse (SAJ) développant des activités socioéducatives et socio-culturelles en direction des jeunes.
- **Actions en faveur de l'emploi**

Accompagnement ou soutien de toute initiative ou démarche favorisant l'accès à l'emploi sur le territoire, déclarée d'intérêt communautaire.

6. ASSAINISSEMENT

Les actions d'intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu'au 1er janvier 2020 portent sur l'intégralité de la compétence assainissement comprenant l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif au sens de l'article L 2224-8 du CGCT.

La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l'article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l'article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

7. MAISONS DE SERVICES PUBLICS

Création et gestion de maisons de services publics et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES **FACULTATIVES**

1. ACTIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DE L'URBANISME

- Elaboration et mise en œuvre d'un Projet de Développement et d'Aménagement du Territoire dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.
- Mise en œuvre d'un Règlement Local de Publicité

2. ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région dans les conditions prévues à l'article L 1511-2 du CGCT.
- Définition d'un dispositif d'aides ou de régimes d'aides sur le territoire communautaire en matière d'investissement immobilier et de location de terrains ou d'immeubles dans les conditions prévues à l'article L 1511-3 du CGCT.
- Construction et gestion d'ateliers relais pour des opérations revêtant une dimension communautaire.

3. ACTIONS TOURISTIQUES

Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique.

4. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.

5. ORGANISATION DE LA MOBILITÉ

- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations.
- Organisation et mise en œuvre d'un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu'AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.
- Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l'autopartage ou à d'autres dispositifs poursuivant le même objectif, dans les conditions prévues à l'article L 1231-1 du code des transports.

6. ACTIONS CULTURELLES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout événement à caractère culturel comportant une dimension communautaire.

7. ACTIONS SPORTIVES

Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire.

8. ACTIONS ÉDUCATIVES

Fonctionnement et équipement matériel du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE

Les Conseillers Communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr sont issus du dernier renouvellement général de mars 2014. Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la population, chaque commune devant détenir au moins un siège.



LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays de Barr. Il vote notamment le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU

Le Bureau est formé par le Président et les 6 Vice-Présidents. Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil de Communauté et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il se réunit régulièrement plusieurs fois par mois.

LES COMMISSIONS

LES COMMISSIONS LEGALES

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission d'Ouverture des Plis (COP)
- Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLETC)
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Elles réunissent, sous la Présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat. Elles sont organisées avant chaque réunion du Conseil de Communauté selon l'ordre du jour de celui-ci.

- Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire
- Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable
- Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

COPIL

- Enfance & Jeunesse
- Institutions et Statuts
- Promotion du Territoire

LES ORGANISMES EXTERIEURS PARTENAIRES

Le Conseil de Communauté désigne des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Barr au sein des instances ci-dessous :

- - Etablissements publics supra communautaires
 - Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer (SMEAS)
 - Syndicat Mixte d'Alsace Centrale pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)
 - Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMVP)
 - Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (SDEA)
- Associations de Pays
 - Association de Développement Bruche-Mossig-Piémont
- Organismes para-communautaires
 - Office de Tourisme Pays de Barr
- Etablissements publics locaux d'enseignement du second degré
- Mission locale
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)



LE PRESIDENT



GILBERT **SCHOLLY**

Président
Maire de Barr

Exécutif de la Communauté de Communes du Pays de Barr, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

LES VICE-PRESIDENTS



SUZANNE **LOTZ**

1ère Vice-Présidente
Maire de Goxwiller
**ACTION TOURISTIQUE ET
PROMOTION DU TERRITOIRE**



ALFRED **HILGER**

4ème Vice-Président
Maire de Mittelbergheim
**EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES
ET LOGISTIQUE**



CLAUDE **KOST**

2ème Vice-Président
Conseiller municipal d'Epfig
**ACTION ECONOMIQUE ET
FINANCES**



VINCENT **KIEFFER**

5ème Vice-Président
Maire d'Itterswiller
**ACTION CULTURELLE ET
VALORISATION DU PATRIMOINE**



CLAUDE **HAULLER**

3ème Vice-Président
Maire de Dambach-la-Ville
**ENFANCE ET
JEUNESSE**



GILBERT **LEININGER**

6ème Vice-Président
1er adjoint à la Mairie de Barr
**DEVELOPPEMENT DURABLE ET
ENVIRONNEMENT**

Quelques chiffres

1 président, 6 vice-présidents, 40 conseillers communautaires ;
Des réunions : 6 Conseils de Communauté, 6 Conférences des Maires, 20 réunions du Bureau, 5 réunions de la Commission de l'Aménagement, des Equipements et du Développement Durable, 4 réunions de la Commission de l'Animation et de la Valorisation du Territoire, 5 réunions de la Commission des Finances, de l'Economie et des Services au Territoire, 2 Commissions Réunies ; 82 délibérations.

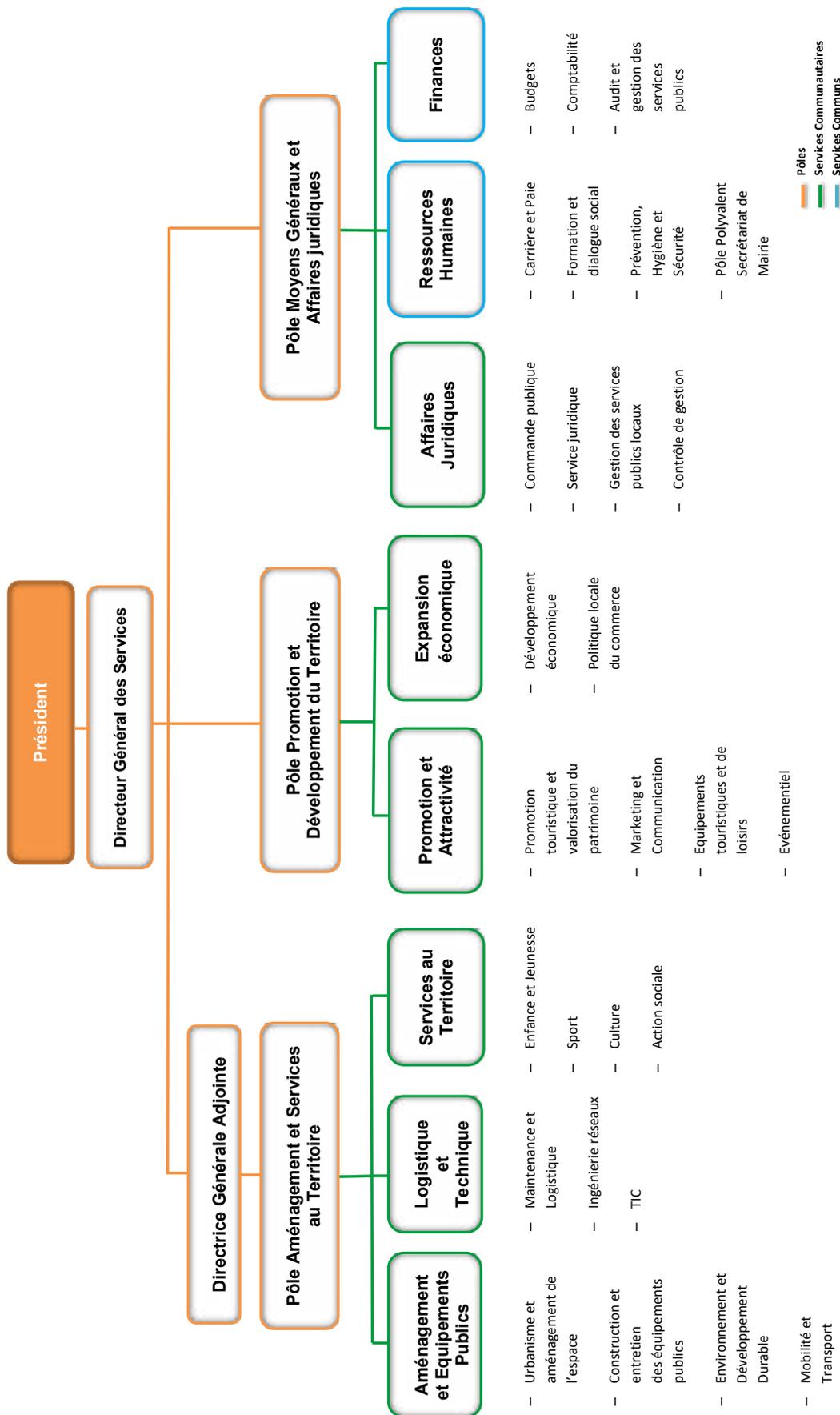
LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ANDLAU	BONNET Fabien FRANTZ Thierry WACH Caroline
BARR	SCHOLLY Gilbert HEINTZ Claire LEININGER Gilbert COLAS Marièle WOLFF Daniel GUNTHER Nicole JAMBU Thierry FRIEDERICH Valérie
BERNARDVILLE	PETIT Hugues
BLIENSCHWILLER	SOHLER Jean-Marie
BOURGHEIM	CORNEC Jacques
DAMBACH-LA-VILLE	HAULLER Claude BELENFANT Anne-Marie GLEITZ Jean-Marie OSER Pascal
EICHHOFFEN	LAVIGNE Evelyne
EPIFIG	MANDRY Jean-Claude STIRMEL Pascale KOST Claude SCHMITT Sabine
GERTWILLER	HUCHELMANN Jean-Daniel KAYSER-GRAFF Suzanne
GOXWILLER	LOTZ Suzanne EHRHART Yves
HEILIGENSTEIN	KARL Jean-Georges FASSEL – DOCK Christine
ITTERSWILLER	KIEFFER Vincent
LE HOHWALD	GEWINNER Michel
MITTELBERGHEIM	HILGER Alfred
NOTHALTEN	FARNER Albert
REICHSFELD	KOBLOTH Vincent
SAINT-PIERRE	RUXER Denis
STOTZHEIM	KOENIG Jean-Marie ALBRECHT Joanne
VALFF	LUTZ Germain LUTZ-ROHMER Denise
ZELLWILLER	HEITZ Denis

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Projet d'organigramme des Services de la CCPB

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2019



FAITS MARQUANTS

EN 2019



ADOPTION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Quatre années auront été nécessaires pour formaliser l'ensemble des dossiers constituant le PLUi, de la traduction réglementaire à son approbation en passant par la concertation avec l'ensemble des acteurs ou encore l'enquête publique auprès de la population locale.

Le PLUi a été approuvé le 17 décembre 2019 en séance plénière du Conseil de Communauté. Il est applicable depuis le 1er janvier 2020 et se substitue aux anciens POS, Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales des 20 communes du territoire.

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Barr dispose aujourd'hui d'un outil stratégique qui servira de fil conducteur à l'aménagement de ce dernier en réussissant l'exercice délicat de partager l'espace entre tous les besoins : activité économique, emploi, logements, et répondre ainsi aux attentes de chacun.

(Voir page 36 pour plus d'informations)



ADOPTION DU

PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL

La lutte contre le réchauffement climatique est plus que jamais l'affaire de tous. C'est pourquoi, suite à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, la Communauté de Communes du Pays de Barr s'est lancée dans l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial. Véritable feuille de route pour les prochaines années, il est construit autour de 5 axes principaux que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables. Au total, c'est une cinquantaine d'actions qui sont envisagées.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial a été approuvé le 17 décembre 2019 en séance plénière du Conseil de Communauté.

(Voir page 35 pour plus d'informations)



PÔLE SANTÉ : LANCEMENT DES TRAVAUX

Très attendus, les travaux du Pôle Santé ont démarré en août 2019. C'est au total 24 000 m² de locaux entièrement dévolus à la santé qui vont sortir progressivement de terre. Le Pôle Santé du Parc d'Activités du Piémont de Valff/Goxwiller sera le plus important d'Alsace et l'un des plus importants en France. Idéalement situé à proximité des grands axes, ce projet porté par le Dr Nicolas Marcantoni et par M. Francis Piot, directeur général de PS Concept, permettra de limiter les flux vers les grandes agglomérations et d'apporter une réponse à la désertification médicale en zone rurale.

A terme, il devrait accueillir une soixantaine de professionnels de santé dont de nombreux spécialistes. Son ouverture est prévue pour 2020.

(Voir page 14 pour plus d'informations)



CLAIR DE NUIT : 20ÈME ÉDITION

Créé en 2000 pour mettre le territoire en lumière, Clair de Nuit a sillonné, d'été en été, les communes du Pays de Barr. Porteur des valeurs du territoire, généreux et ouvert sur le monde, le festival à énergie positive a fêté ses 20 ans dans les communes de Dambach-la-Ville et Andlau, toutes deux également hôtes de la toute première édition en 2000, auprès de Goxwiller. Pour cette édition anniversaire, le Pays de Barr a lancé en collaboration avec Dick Annegarn et Les Amis du Verbe et avec le soutien de l'OLCA, l'opération « Collectage de chansons » pour mettre à l'honneur le patrimoine immatériel et vivant qu'est la chanson.

(Voir page 26 pour plus d'informations)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



PARC D'ACTIVITÉS DU PIÉMONT

Les terrains du Parc d'Activités du Piémont sont destinés à l'implantation de petites et moyennes entreprises développant des activités industrielles, artisanales et/ou de services.

Le Parc d'Activités du Piémont s'étend sur une emprise totale de 27,6 hectares dont 19,8 hectares sont destinés à être commercialisés.

Il est composé de 3 tranches :

- la tranche 1 : 6,96 hectares avec des parcelles de 25 à 71 ares,
- la tranche 2 : 5,14 hectares avec des parcelles de 67 à 102 ares,
- la tranche 3 : 7,39 hectares avec des parcelles de 33 à 67 ares.

Le prix de sortie des lots a été fixé à 4200 € HT/are pour l'ensemble des tranches et le règlement de commercialisation a été approuvé.

En 2019, plusieurs lots ont été cédés dans la tranche 1 :

- Une emprise foncière complémentaire à la société Europodium de 7,5 ares dans le cadre de son implantation initiale sur une surface de 73 ares
- Cession d'un lot de 67,7 ares dans la tranche 2 dans le cadre du projet d'implantation d'un quartier d'affaires porté par la société civile de construction vente PAPVALFF (MEZO)
- Cession d'un lot de 102,72 ares dans la tranche 2 dans le cadre du projet d'implantation de l'entreprise MESA INDUSTRIE SAS assortie d'une option de réservation d'un lot complémentaire de 35 ares



Adam Boissons



OAT France



PLATEFORME D'ACTIVITÉS D'ALSACE CENTRALE

Le dossier de réalisation recensant les différents aménagements publics ainsi que le plan de financement sont en cours de finalisation.

Des acquéreurs potentiels se sont manifestés en fin d'année 2019 pour d'importants projets portant sur l'industrie logistique.



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La création d'un Conseil de Développement, devenue obligatoire par la loi NOTRe pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, a été entérinée lors du Conseil de Communauté du 5 décembre 2017.

L'installation de l'assemblée du Conseil de Développement et l'élection de sa gouvernance ont eu lieu le 7 juin 2018.

Les 25 membres du Conseil se sont répartis dans les 3 collèges :

- Economie et attractivité
- Environnement et cadre de vie
- Participation à la société et à la citoyenneté

Les travaux de réflexion sur le développement du territoire ont été lancés lors de la première réunion du Conseil de Développement, le 18 septembre 2018.

En juin 2019, le Conseil a fait part aux membres du Bureau de la Communauté de Communes de ses réflexions et propositions pour le territoire. Celles-ci tournent autour de la permaculture et des mobilités durables à développer et promouvoir.



FINANCES



BUDGET 2019

UN BUDGET MAÎTRISÉ ET DES AMBITIONS

Les efforts de gestion entrepris par la Communauté de Communes lui confèrent cette année encore une gestion financière saine et en cohérence avec les politiques engagées sur son territoire. L'objectif principal étant, comme lors des exercices précédents, de stabiliser les recettes et de maîtriser les dépenses.

La Communauté de Communes n'a pas forcément investi et entrepris des travaux considérables mais elle a poursuivi son développement tout en conservant des taux de fiscalité inchangés.

Les dépenses de fonctionnement 2019 concernent les principales compétences inhérentes à la Communauté de Communes du Pays de Barr à savoir le développement de la politique enfance-jeunesse avec la gestion des activités périscolaires confiée depuis le 1er septembre 2018 à l'AGF qui est le partenaire-délégué de la mission de service public ; mais également les politiques liées à la culture, au tourisme et au patrimoine ainsi qu'aux équipements sportifs et aux frais généraux de la Communauté de Communes.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement au versement de fonds de concours destinés aux communes membres, à la participation versée à la Région pour le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal mais également à la poursuite des travaux pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP - accessibilité pour les personnes en situation de handicap) ainsi que divers travaux dans les équipements sportifs.

La mutualisation des services Finances et Ressources Humaines se poursuit et franchit un cap avec l'acquisition et la mise en place d'un progiciel commun RH avec la Ville de Barr pour la gestion des données.

Dépenses réelles de fonctionnement	6 765 K€	- 8 %
Recettes réelles de fonctionnement	8 676 K€	+ 5 %
Dépenses réelles d'investissement	1 524 K€	- 34 %
Recettes réelles d'investissement	252 K€	+ 63 %

FONDS DE CONCOURS NOUVELLE GÉNÉRATION

Il est également rappelé que, par la délibération du 5 décembre 2017, la Communauté de Communes du Pays de Barr a approuvé l'institution d'un dispositif de redistribution au profit des communes membres sur la base de fonds de concours de nouvelle génération constitués d'une enveloppe globale de 500 K€ dont l'échéance coïncide avec la fin de la mandature.

Les enveloppes allouées aux communes membres ont été sollicitées à travers des projets d'investissement dont le montant représente 424 423 €.



FISCALITÉ

Le Conseil de Communauté a conservé les niveaux de fiscalité validés en 2015, soit :

Taxe d'habitation	5.27%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.22%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.48%
Cotisation foncière des entreprises	22.24%



SUBVENTIONS

Subventions annuelles de fonctionnement	
AGF - Association Générale des Familles du Bas-Rhin	585 151,00
Office de Tourisme Pays de Barr (OTPB)	330 000,00
Mission Locale de Sélestat	21 000,00
CC Vallée de la Bruche pour les charges annuelles du Chalet du Champ du feu	4 000,00
Subventions exceptionnelles	
Club Vosgien du Hohwald pour l'implantation de panneaux d'orientation	400,00
FREMAA : Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour la 13ème édition de la manifestation « Au cœur des métiers d'art »	4 000,00
VESPA : Vélo et Sports Plein Air pour la 2ème édition de la manifestation sportive « Champduf »	1 000,00
Association Trans-Forme pour l'organisation de la 26ème édition des « Foulées Epigeoises »	1 500,00
Slow Up Alsace de la Route des Vins : manifestation sportive de cyclotourisme	2 500,00
Les Amis de Mittelbergheim pour le festival musical Mittelcuivr'heim	500,00
Les Amis de Mittelbergheim pour sa rencontre des Plus Beaux Villages de France	1 000,00



ORDURES MÉNAGÈRES

La convention avec le SMICTOM a été reconduite et la Communauté de Communes du Pays de Barr continuera de percevoir la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

En 2019, l'offre "PayFip - paiement en ligne" est déployée. Elle confère aux redevables la possibilité d'acquitter le montant de leur redevance sur internet.

Les tarifs évoluent et s'appliquent comme suit :

Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	187.15 €	219.64 €	283.51 €	391.02 €	478.51 €	639.88 €	1 335.79 €
Tarif Ecart	165.85 €	190.50 €	240.94 €	316.01 €	392.22 €	517.73 €	1 058.99 €



ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE



SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les 38 pistes d'actions issues des propositions inscrites dans le schéma de développement touristique ont été regroupées en 6 grandes thématiques de travail :

- valorisation du patrimoine
- développement de l'offre touristique
- amélioration de l'accueil et de l'information touristiques
- développement et déclinaison d'une stratégie de communication (interne et externe) et de promotion
- repenser la relation / collaboration avec les acteurs touristiques
- optimisation des ressources

Une méthodologie de travail a été définie et deux thématiques ont été privilégiées pour enclencher la mise en œuvre du schéma : valorisation du patrimoine et développement de l'offre touristique. La dynamique de travail sera impulsée par les équipes de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme du Pays de Barr sous la houlette des 2 vice-présidents en charge du tourisme et du patrimoine. En fonction des actions retenues seront associés les acteurs concernés (professionnels du tourisme, socio-professionnels, associations, institutions, etc.)

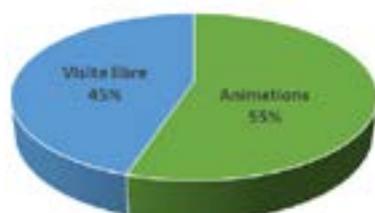


ATELIERS DE LA SEIGNEURIE

BILAN

1. BILAN DE LA FRÉQUENTATION

Après une année 2018 marquée par une inflexion de la fréquentation (-19,5% par rapport à 2017), 2019 a permis au CIP de renouer avec une notable hausse de sa fréquentation globale avec **14 803 visiteurs** (contre 10 640 en 2018, soit **+39.1 %**, et 13 211 en 2017, soit +12.1 %). 2019 marque ainsi la reprise de la progression du CIP et constitue la meilleure année depuis l'ouverture en 2013. En termes de fréquentations mensuelles, dans l'ordre décroissant, les mois de septembre, juin et août ont été les trois meilleurs mois de l'année, la part importante des animations scolaires au printemps et à l'automne explique ces résultats.



Cette reprise de la fréquentation est due à la poursuite de l'augmentation forte et régulière du public scolaire avec 4 952 scolaires et périscolaires accueillis (+43.7% par rapport à 2018, +83.1 % par rapport à 2017), preuve que le CIP a su conquérir et fidéliser ce public qui représente en 2019 33 % de la fréquentation totale. Mais surtout les publics individuels, notamment payants qui ont atteint 2 765 visiteurs (+94.6 % par rapport à 2018, + 39.1 % par rapport à 2017) et gratuits avec 1 552 visiteurs (+42.3 % par rapport à 2018, + 20.4 % par rapport à 2017), ont fortement contribué à la hausse globale.

Les activités de **médiation** en groupes (ateliers, conférences, dégustations...) représentent **55 %** de la fréquentation (8 180 personnes) contre **45 % pour les visites libres** du parcours permanent et/ou des expositions temporaires (6 623 visiteurs).

2. FRÉQUENTATION PAR TYPE D'ACTIVITÉ

A. LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

Les expositions temporaires programmées en 2019 ont connu un grand succès avec 7 535 visiteurs (2 538 visiteurs de plus par rapport à 2018, soit +50.8% et 515 visiteurs de plus par rapport à



2017, soit +7.3 %). Les expositions temporaires constituent ainsi la première raison de la forte augmentation de la fréquentation globale. Elles englobent en 2019, 51 % de la fréquentation du CIP. 4 670 personnes ayant visité une exposition temporaire, ont également visité l'exposition permanente. Les expositions temporaires sont le principal vecteur de fréquentation pour le parcours permanent (91% de celui-ci) et de ce fait une activité stratégique pour le développement global du CIP.

Deux expositions temporaires, conçues par l'équipe du CIP, ont été présentées aux ateliers de la Seigneurie en 2019 :



- « **CHARLES ROUGE (1840-1916) – LA CONSERVATION PAR L'IMAGE** », du 1er mars au 30 juin a attiré **2751 visiteurs** dont 1710 ont également visité le parcours permanent et 602 uniquement l'exposition temporaire. 439 personnes ont participé aux animations en lien avec cette exposition
- « **1 000 ANS DE MONASTÈRES - ALSATIA 700-1700** » du 6 juillet au 15 décembre 2019 conçue en collaboration avec le frère Rémy Vallejo a rencontré un vif succès avec **4 632 visiteurs** dont 2 960 ont également visité le parcours permanent et 1672 uniquement l'exposition temporaire. Par ailleurs, les activités programmées autour de l'exposition ont mobilisé 696 participants.

B. LA VISITE DU PARCOURS PERMANENT

La visite du parcours permanent a attiré **5 122 visiteurs**, 4 317 en visite libre et 805 lors de visites guidées. **Visité par 35 % du public**, le parcours permanent est la seconde activité la plus prisée mais reste largement dépendant du succès des expositions temporaires.

C. LES ANIMATIONS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Représentant **33 % de la fréquentation globale**, le public scolaire et extrascolaire est le premier public pour les animations encadrées par des médiateurs avec **4 952 enfants accueillis en augmentation de 43.7 %**.

D. LES ATELIERS (HORS SCOLAIRES)

Au total, les ateliers proposés au CIP ont permis à **1 633 personnes** (enfants et adultes), soit plus du double de la fréquentation de 2018 (779 personnes), de s'initier à une technique, de découvrir un univers ou de rencontrer un artisan, en lien avec une exposition temporaire pour 441 personnes. Ce public est en hausse constante et représente en 2019 **11 % de la fréquentation** du CIP (contre 7.3 % en 2018 et 5 % en 2017).

Si les ateliers enfants ont vu leurs effectifs doubler passant de 106 en 2018 à 248 en 2019, ils n'ont pas retrouvé leur fréquentation



de 2017 (275 enfants). Les ateliers adultes, malgré de faibles volumes poursuivent leur lente mais régulière progression passant de 135 en 2018 à 151 participants en 2019.

Les **ateliers famille** en particulier ont connu une forte hausse (+129.4 %) en 2019 (1 234 personnes en 32 séances, représentant **75 % du public des ateliers** hors scolaires) et ont su fidéliser leur public.

E. LES VISITES GUIDÉES

Les visites guidées, sur rendez-vous ou programmées, qu'il s'agisse de la visite guidée du parcours permanent, de l'exposition temporaire ou d'une visite « hors les murs » représentent la principale activité à ce jour des groupes d'adultes. Les visites guidées ont attiré en 2019, **1 199 personnes** dont 775 en groupes constitués. Les visites accusent une forte baisse par rapport à 2018 (-33%, 1793 visiteurs en 2018) retrouvant leur niveau de 2017 (1 114 personnes).

F. LES CONFÉRENCES

Les conférences sont thématiques en fonction des expositions temporaires de l'année. Elles sont toutefois dépendantes du succès de ces dernières. Les deux expositions de 2019 ayant rencontré, toutes deux, un franc succès, les auditeurs des conférences ont à nouveau doublé, passant de 147 en 2018 à **301 en 2019**.

G. ANIMATIONS AUTOUR DU VIN

En 2019, cinq dégustations ont été proposées aux ateliers de la Seigneurie, trois de vins et deux de bières, ces dégustations ont attiré **95 personnes**. Deux dégustations de vins ont été scénarisées en *murder party*, enquête policière alliant découverte du patrimoine au travers du parcours permanent du CIP et dégustation de vin, avec la collaboration avec de la société *Republic of Wineland*.

3. BILAN FINANCIER

Profitant de la hausse de la fréquentation, les recettes s'élèvent cette année à 57 770 € (contre 43 519 € en 2018) soit une hausse de 32.75 %. Les recettes de billetterie connaissent une hausse de 24.28 % passant de 35 839 € en 2018 à 44 541 € en 2019. La boutique a connu une belle augmentation de son chiffre d'affaire (+65.34 %) avec 12 698 €.

4. ACTIONS DE COMMUNICATION

Le CIP a participé comme chaque année au *Slow up*, le 2 juin 2019. Il était présent sur un stand à Châtenois, place de la fontaine et, pour la première fois en 2019, sur un stand du Club des sites de l'ADT sur le parvis de la Bibliothèque humaniste de Sélestat.

Le CIP a participé à la fête des remparts de Chatenois le 8 juin avec un atelier sur le cuir.

Afin de conquérir de nouveaux publics, les ateliers de la Seigneurie ont participé à quatre salons de tourisme :

- Josy tourisme (individuels et associations de seniors) : 1ère participation en janvier 2019
- Kids event (familles) : 1ère participation
- SITV (individuels) : 1ère participation
- Workshop des Express Sundgoviens (groupes ; clients de l'autocariste) : 3ème participation

La page Facebook des ateliers de la Seigneurie a connu une belle progression passant de 1 116 abonnés au 1er janvier 2019 à 1 438 au 31 décembre 2019 soit une augmentation de 28,9 %.

Quelques chiffres

- 14 803 visiteurs (+ 39.1 %)
- 55 % pour des actions de médiation en groupes
- 45 % en visite libre
- +94.6 % pour les entrées payantes
- +42.3 % pour les entrées gratuites
- 7 535 visiteurs pour les expositions (+50.8%) - 51 % du public
- 5 122 visiteurs pour le parcours permanent - 35 % du public
- 4 952 scolaires accueillis (+43.7 %) – 33 % de la fréquentation globale
- 1 633 personnes pour les ateliers (+109.6 %) – 11 % de la fréquentation dont 75 % en ateliers familles (+129.4%)
- 1 199 personnes en visites guidées (-33%)
- Recettes + 32,75 % (billetterie +24.28%, boutique +65.34 %)



L'OFFICE DE TOURISME

MISSIONS

- Accueil : animations, services clientèles, commercialisation, démarche qualité, observatoire
- Promotion : commercialisation, présences extérieures, animations
- Coordination et structuration de l'offre : animation numérique de territoire, Vignobles & Découvertes

ACCUEIL & INFORMATION

LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'Office de Tourisme du Pays de Barr est engagé dans une démarche qualité depuis 2008 et peut revendiquer 90% de satisfaction globale concernant ses services (accès, une fois sur place, accueil, boutique, équipe).

WIFI

Le Wifi gratuit est disponible dans les bureaux d'accueil.

LE SYSTÈME D'INFORMATION TOURISTIQUE

L'Office de Tourisme du Pays de Barr saisit toutes les informations (trilingues) relatives à ses partenaires, sites, animations, produits en vente dans le Système d'Information Touristique (SIT).

Le SIT est utilisé par tous les Offices de Tourisme d'Alsace et est mis à jour en temps réel par l'Office de Tourisme du Pays de Barr.

Le SIT permet :

- d'alimenter les sites internet institutionnels (OT, ADT, AAA, CIVA, ...)
- de réaliser les brochures de l'OT du Pays de Barr, mais aussi de l'ADT 67, du CRT...
- de fournir des informations pour des utilisations pratiques telles les POI (« point of interest ») des GPS pour véhicules, ...
- d'afficher les disponibilités des hébergements – service gratuit

Quelques chiffres

- Une équipe de 8 professionnels
- 3 bureaux d'accueil (Barr, Dambach-la-Ville et Le Hohwald)
- Près de 800 jours d'ouverture
- 800 animations récoltées, saisies et promues
- 16 410 € de bénéfices pour 77 900 € de chiffre d'affaires (+ 68% par rapport à 2018)
- 436 670 € de budget dont 330 000 € de subvention de la Communauté de Communes du Pays de Barr

Quelques chiffres

- Bureaux : 22 500 visiteurs
- Internet : 35 000 visiteurs
- Site « j'ai envie de » : 3 300 visiteurs
- Ecran tactile du bureau d'accueil de Dambach-la-Ville : 420 consultations

GESTION RELATION CLIENT (GRC)

La GRC est un dispositif mis en place par le réseau des Offices de Tourisme alsaciens, ADT et AAA auquel l'OT Pays de Barr participe et qui se matérialise par un formulaire d'inscription sur le site internet. Celui-ci permet à

- l'ADT / AAA : d'envoyer des newsletters tout au long de l'année de manière à ce que les clients se souviennent de la destination et pensent à revenir.
- l'OT : de prendre le relais lorsque les clients sont en Alsace en envoyant chaque jour des suggestions de visites et d'activités pour le lendemain.

L'ANIMATION

LA DÉCOUVERTE LUDIQUE DU PAYS DE BARR

Un ensemble de supports permettent la découverte ludique des villes et villages

- Chasse au trésor de Noël à Barr et Dambach-la-Ville
- Géocaching : 3 caches depuis 2013 à Andlau, Barr et Le Hohwald
- Piste et trésor : 4 jeux à Andlau, Barr, Dambach-la-Ville et Gertwiller (2 jeux)
- Randoland : 5 jeux à Andlau, Dambach-la-Ville, Itterswiller et Mittelbergheim ainsi qu'un nouveau jeu à Heiligenstein
- Randocroquis : croquez le paysage à Andlau et Mittelbergheim



L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

77 900 € de chiffre d'affaires global (+ 68% par rapport à 2018), dont :

- 14 700 € de CA boutique (- 7% par rapport à 2018)
- 7 965 € de CA location vélos à assistance électrique (+21 % par rapport à 2018)
- 51 650 € de CA séjours individuels et prestations groupes (+ 115 % par rapport à 2018)
- 3 585 € de CA activités

Représentant 16 410 € de bénéfices (+ 67 % par rapport à 2018)

PROMOTION

LES BROCHURES

Les outils permettant de valoriser les adhérents de l'OT du Pays de Barr (près de 200) :

- Magazine Escapades
- Guide des hébergements
- Calendriers des animations adressés chaque mois à nos partenaires
- Une brochure « groupes » et les prestations pour individuels (activités et séjours)



LES ACCUEIL DE PROFESSIONNELS

Grâce notamment au pilotage de la destination « Cœur d'Alsace » labellisée Vignobles & Découvertes (voir mission COORDINATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE), le Pays de Barr est identifié comme interlocuteur privilégié pour des accueils de plus en plus nombreux.

- Les blogueurs : Dalkia loves wine, Andee à table, Instameet Alsace à vélo, Lez Broz, weelz.fr
- La presse : luxemagazine.com, skynet.be, Alsace Tendances, Maxi, Marie Claire, E Magnum, Septième Goût.com, Ici Paris, Cuvée Magazine, Cuisine Actuelle, Sommeliers International, Bettane & Desseauve, L'Alsace, Köln Express (DE)
- La radio : RTBF (BE), Europe 1

Quelques chiffres

- 62 chambres d'hôtes
- 321 gîtes/meublés
- 21 hôtels
- 5 campings
- 6 hébergements collectifs
- 3 hébergements insolites

- La TV : Zodiak (BE), JT 13h de TF1
- Les guides : france-voyages.com, tourisme-france.com, Lonely Planet, Détours en France, Borghi d'Europa (IT)

LES SALONS ET PRÉSENCES EXTÉRIEURES

- Fête du sport à Barr en juin
- Séminaire Enjoy Inn Hostel à Mulhouse en juillet
- Festival Clair de Nuit à Dambach-la-Ville en juillet et Andlau en août

COORDINATION ET STRUCTURATION DE L'OFFRE

ANIMATION NUMÉRIQUE DE TERRITOIRE

Après avoir organisé des ateliers pendant quelques années, l'Office de tourisme du Pays de Barr propose à présent d'accompagner ses partenaires de manière plus individuelle et personnalisée, en fonction des besoins de chacun, sous forme de coaching numérique.

C'est ainsi que 3 partenaires ont été conseillés et suivis. Par ailleurs, 10 reportages photos ont également été accompagnés.

CŒUR D'ALSACE : DU MONT SAINTE-ODILE AU CHÂTEAU DU HAUT-KOENIGSBOURG

Depuis 2011, l'OT du Pays de Barr pilote la première destination alsacienne labellisée « Vignobles & Découvertes »

- OT partenaires : Rosheim, Obernai, Sélestat Haut-Koenigsbourg
- Une centaine de prestataires/prestations labellisés : caves, hébergements, restaurants, sites à visiter, activités, animations, offices de tourisme, structures réceptives

En 2019, l'OT du Pays de Barr a passé le témoin à ADT pour la labellisation de la Route des Vins d'Alsace dans son ensemble. L'OT du Pays de Barr reste un partenaire actif en s'engageant au sein du Comité de suivi et du Comité technique.

ANIMATION : CONCOURS DE FLEURISSEMENT

- Partenariat avec les 20 communes qui transmettent leur liste de candidats
- 1 journée de tournée qui permet d'évaluer une centaine de candidats
- 35 lauréats récompensés lors d'une cérémonie de remise des prix en novembre 2019





TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour est acquittée par le touriste ayant choisi de séjourner sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Barr. Son produit sert à financer le développement touristique du territoire. Il est entièrement reversé à l'Office de Tourisme du Pays de Barr.

Grâce à la poursuite des efforts de recouvrement, le produit de la taxe de séjour collectée en 2019 s'élève à 210 915 €, soit une augmentation de 21 % par rapport à 2018.

Afin d'optimiser le recouvrement de cette taxe, un outil de déclaration en ligne pour les hébergeurs du territoire est à l'étude en 2019 par les services de la Communauté de Communes. Il sera opérationnel en 2020. L'Office de Tourisme participe au déploiement de cet outil en mettant à jour la base de données des hébergeurs.

Quelques chiffres : évolution de la taxe de séjour

- 2014 : 54 993 €
- 2015 : 58 237 €
- 2016 : 111 648 €
- 2017 : 104 846 €
- 2018 : 173 867 €
- 2019 : 210 915 €

TARIFS 2019



Hôtels / résidences / meublés 4*	1.50 €
Hôtels / résidences / meublés 3*	1.10 €
Hôtels / résidences / meublés 2*	0.90 €
Hôtels / résidences / meublés 1*	0.80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	0.22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	Taux de 5%

Les tarifs indiqués incluent la taxe additionnelle départementale, à l'exception du tarif correspondant au taux de 5 % pour lequel la taxe additionnelle départementale s'ajoute au tarif obtenu après application du taux.

La taxation proportionnelle au coût de la nuitée pour les établissements non classés ou en attente de classement est en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

CAMPING DU HOHWALD

Pays	Nombre nuits	Nombre nuitées	Nombre séjours	Pers. par jour	Taux occup.	Montant Séjours TTC
FRANCE	807	1535	241	543	7,61	9259,30
SUISSE	54	54	12	25	0,51	480,19
DANEMARK	2	4	2	4	0,02	22,70
RUSSIE	2	4	2	4	0,02	26,30
AUTRICHE	1	2	1	2	0,01	12,50
ALLEMAGNE	300	572	137	273	2,83	3580,86
ITALIE	14	39	8	24	0,13	192,60
REP. TCHEQUE	5	7	2	3	0,05	48,00
ESPAGNE	2	5	2	5	0,02	27,30
AMERIQUE CENT et SUD	1	1	1	1	0,01	6,20
GRANDE BRETAGNE	19	38	12	25	0,18	213,70
PAYS BAS	73	149	41	82	0,69	916,80
SUEDE	4	10	4	10	0,04	55,60
BELGIQUE	56	118	30	62	0,53	709,48
TOTAL	1340	2538	495	1063	12,65	15551,53
MOYENNE	96	181	35,36	75,93	0,9	1110,82

La Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a transféré la compétence de gestion du camping du Hohwald, dit Herrenhaus, à la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le camping comprend 114 emplacements.

Il accueille principalement des personnes qui privilégient un cadre tranquille, vert et le contact avec la nature.

A l'accueil, en plus des formalités administratives, les agents renseignent les résidents sur les activités au sein du Pays de Barr.

Environ 20 résidents permanents sont présents à l'année.

La saison haute de l'activité démarre le 15 juin et se termine le 15 septembre.

Les personnes accueillies au camping sont majoritairement d'origine française, allemande ou néerlandaise.

Le taux d'occupation reste néanmoins peu élevé : 12.65 % .

Sur l'année 2019 : 1 340 nuits sont comptabilisées dont 140 pour les résidents permanents et 1 200 pour les touristes accueillis du 15/06 au 15/09.

BUDGET 2019 DU CAMPING

En termes d'investissement, des travaux de remise en peinture, de réparation de sanitaires ainsi que des travaux électriques ont été réalisés en 2019. Aucune opération n'avait été entreprise en 2018.

Concernant les recettes de fonctionnement, la baisse de 4 % est due à une baisse de la fréquentation.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles plus élevées car l'entretien des espaces verts n'était pas facturé en 2018. Certaines opérations de maintenance, de gestion administrative relevant du fonctionnement courant du camping ont été également réalisées.

	Comparatif 2018	
Recettes de fonctionnement	52 785 €	- 4%
Dépenses de fonctionnement	58 178 €	+ 19%
Dépenses d'investissement	5 165 €	



CLAIR DE NUIT - 20^{ÈME} ÉDITION

OBJECTIF : ATTRACTIVITÉ !

Créé en 2000 pour mettre le territoire en lumière, Clair de Nuit a sillonné, d'été en été, les communes du Pays de Barr. Porteur des valeurs du territoire, généreux et ouvert sur le monde, le festival à énergie positive a fêté ses 20 ans dans les communes de Dambach-la-Ville et Andlau, toutes deux également hôtes de la toute première édition en 2000, auprès de Goxwiller.

11 200 FESTIVALIERS ACCUEILLIS & UNE BONNE PRESSE

Malgré une météo instable le premier week-end, cette 20^{ème} édition a attiré 5 200 festivaliers à Dambach-la-Ville et 6 000 à Andlau, confirmation d'un bel essor enregistré depuis 5 saisons (2016 : 10 000, 2017 : 10 500, 2018 : 12 200). Ce succès



récompense les efforts de la Communauté de Communes du Pays de Barr en termes de professionnalisation de l'organisation, de la programmation et de la communication, et sa politique culturelle volontaire traduite par l'instauration de la gratuité pour tous dès 2016. Il couronne une vraie dynamique de territoire qui a réuni en 2019 autour de la Communauté de Communes, les équipes des deux communes d'accueil et leurs associations, avec plus de 300 bénévoles engagés, et 20 entreprises mécènes.

La couverture presse a été particulièrement positive, avec des titres comme : « Une ambiance de folie », « de bonnes ondes pour les 20 ans », « la tête dans les étoiles... », confirmant la place de Clair de Nuit dans l'été culturel alsacien. Au-delà des chiffres, le festival a de nouveau rassemblé un public transgénérationnel, mêlant habitants et visiteurs du territoire à parts quasi égales, familles, groupes d'amis, pour un moment de partage toujours convivial.

2 WEEK-ENDS, 6 SOIRÉES

16 CONCERTS ET 9 ÉVÈNEMENTS OFF

- La programmation était éclectique et exigeante, métissage de styles musicaux : world music, chanson française, jazz, rock & folk, pop rock, salsa, musiques cubaines, pop world, hip hop jazz electro, pop soul...
- Talents d'ici et d'ailleurs : Clair de Nuit a valorisé la production artistique régionale (11 artistes), tout en proposant des valeurs sûres et des découvertes de la scène nationale et internationale (Cuba, Argentine).
- Les Scènes découvertes, soutien à la jeune création, programmées en 1^{ère} partie des concerts de clôture les



dimanches ont permis de présenter deux jeunes alsaciens repérés lors de l'émission nationale The Voice (Valentin Yomba et Clémentine).

- Tous les rendez-vous du « off » ont trouvé leur public : découverte musicale des grands crus, spectacle circassien... Avec des temps forts, comme la standing ovation réservée au contre-ténor Joaquin Sofredini par une salle George Meyer archi-comble à Dambach-la-Ville, et à Andlau, un jardin des ateliers de la Seigneurie complet pour le spectacle familial de marionnettes.
- Innovation spéciale anniversaire, le « collectage de chansons » organisé en partenariat avec l'artiste Dick Annegarn et l'association Les Amis du verbe a enregistré la meilleure participation du public de sa tournée dans toute la francophonie, et a valu à Clair de Nuit une très bonne couverture presse, dont la Une des DNA et un beau reportage sur France 3 Alsace.
- Dans le cadre de l'ouverture aux jeunes talents du Pays de Barr, l'équipe du Service Animation Jeunesse a permis aux jeunes chanteuses du collège du Bernstein de Dambach-la-Ville (reprises de variétés françaises) et aux musiciens du lycée Schuré de Barr (reprises pop rock international) de vivre l'expérience.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

- Conférence de presse le mardi 9/07, avec concert de 4 artistes programmés
- Dépliant-programme 8 pages : diffusé in « Dialogues » 12 000 + 10 000 ex
- Flyers : 10 000 ex (diffusion Slow Up, Soirée d'Stimme...)
- Affichettes A3 : 300 ex
- Insertions presse et radio : Top Music et Dreyeckland ; magazines culturels Coze, Poly, Spectacles, Mix ; presse gratuite locale ; portail événementiel franco-allemand WiWoWas
- Site web : www.clairdenuit.fr - Nouveau : intégré au portail paysdebarr.fr
- Relations presse (communiqués, interviews..)
- Réseaux sociaux : Facebook (lives, photos, videos...)
- Reportage photo
- Supports promotionnels : 375 T-shirts officiels (bénévoles et organisation) financés via le mécénat, 350 chapeaux de

paille et 500 sacs en toile blancs siglés « Pays de Barr », 500 sous-bocks Clair de Nuit / Pays de Barr, 500 calepins 2 en 1 « Clair de Nuit / Pays de Barr »

- Structures promotionnelles : 2 toiles « beachflags », 2 stands parapluie, 1 jupe et 1 toile de scène

UN STAND PROMOTIONNEL « PAYS DE BARR »

L'opération mise en place par la Communauté de Communes en 2017 a été pérennisée : une promotion assurée avec les équipes du Centre d'Interprétation du Patrimoine Les ateliers de la Seigneurie, et de l'Office de Tourisme du Pays de Barr, permettant également la valorisation des entreprises du territoire à travers un tirage au sort proposé aux visiteurs. Les lots offerts par les partenaires de la destination ont été remis dans un sac Tote bag estampillé « Pays de Barr ». Un concours du meilleur selfie avec l'ourson rouge du Pays de Barr a eu lieu sur les réseaux sociaux, et des calepins promotionnels « 2 en 1 » siglés Pays de Barr/ Clair de Nuit ou / ateliers de la Seigneurie, ainsi que des porte-clefs multi-messages (Pays de Barr, Clair de Nuit, ateliers de la Seigneurie, foRêver) offerts aux participants.

UN BUDGET MAÎTRISÉ

95 206 € dont 56 006 € restant à la charge de la CCPB (contre 54 000 € en 2018) :

A noter : des recettes globales à la hausse, 52 962 €, dont 43 662 € de mécénat culturel répartis comme suit :

- 28 700 € de mécénat financier
- 14 962 € de mécénat en nature ou de compétence

A noter, nouveautés 2019 : la mise en place des partenariats hôteliers avec Le Kastelberg et Le Vignoble pour l'hébergement des artistes (2 221 €) et l'obtention du partenariat de l'OLCA pour la prise en charge du Collectage de chansons à hauteur de 1 200 €.

- 10 500 € d'aides publiques répartis comme suit :
- 5 000 € de subvention de la Région Grand Est
- 2 500 € de subvention du Département du Bas-Rhin
- 3 000 € de subvention de la SACEM



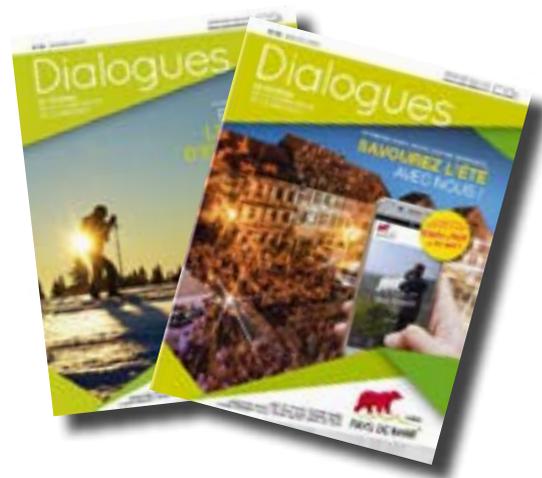


MARKETING TERRITORIAL - COMMUNICATION

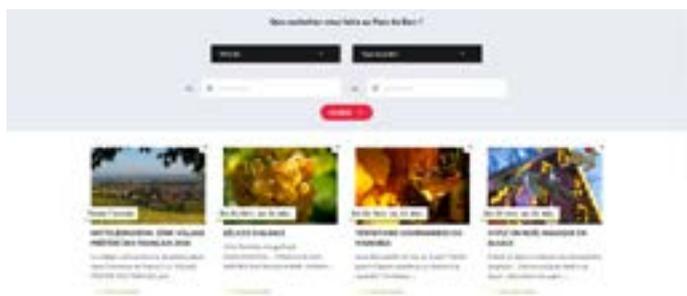
JOURNAL INTERCOMMUNAL DIALOGUES

Destiné aux habitants et acteurs du Territoire, le journal Dialogues, biannuel de 8 pages, à la maquette entièrement refondue à l'occasion de la nouvelle charte graphique de la Communauté de Communes du Pays de Barr en 2017, est paru en janvier 2018 - N°37 et en juin 2018 - N°38. Distribué à 11700 exemplaires via les communes et par envoi postal de la Communauté de Communes du Pays de Barr sur fichier institutionnels. L'entreprise Carré Blanc ayant déposé le bilan avant la fin de son contrat, celui-ci a été repris par Menscom dans les mêmes conditions, soit 6 720 € TTC annuel pour la prestation de rédaction/conception graphique.

Après consultation du marché, la prestation d'impression a été confiée à Imprimerie Kocher pour un montant de 3440 € TTC annuel (hors impression et encartage des programmes de Clair de Nuit et de la saison estivale des ateliers de la Seigneurie insérés au numéro d'été)



PORTAIL PAYS DE BARR



La mise à jour des contenus du portail www.paysdebarr.fr et des 4 sites internet, internalisée (CCPB, CIP, OTPB) a porté sur l'intégration de brèves, photos, vidéos et la création de rubriques dans l'arborescence (ex. « Plan Local d'Urbanisme intercommunal »).

La mise à jour des espaces développés gracieusement par la CCPB pour ses communes membres dans un esprit de mutualisation (hormis Barr et Dambach-la-Ville qui avaient opté pour la refonte de sites à leur charge, sites intégrés au portail via lien) reste, quant à elle, gérée directement par les communes.

Le portail et les sites sont riches en fonctionnalités : cartes interactives, fils d'actualité Facebook et LEI, moteur de recherche transversal permettant à l'internaute de sauvegarder sa sélection, espace « pro » sur le site « visiter » dédié aux prestataires de l'offre (hébergeurs, restaurateurs, ...) permettant la mise en ligne d'informations sur le marché, les prestations de l'Office de Tourisme envers ses adhérents, diffusion de bonnes pratiques...)

Nouveauté 2019 : développement d'un module anti-spam, adaptation aux modifications LEI pour l'affichage quotidien des événements et actualités touristiques, mise à jour du flux Facebook pour affichage en homepage des sites.

Nombre de visiteurs 2019 sur le portail, tous sites confondus : 96 270, +38% par rapport à 2018.

En 2019, dans le cadre du marché attribué en 2017 à la société Adipso, l'ensemble des prestations de maintenance corrective, hébergement, noms de domaine et développements a été réalisé pour un montant de 7 435 € TTC.



Quelques chiffres : provenance de la fréquentation

- trafic organique : 65% ;
- en direct : 24% ;
- par lien : 7% ;
- réseaux sociaux : 4%

NOUVEAUTÉS 2019

Développé en 2018 grâce à un mécénat en compétence de la société Blackblitz valorisé à 7 000€, le site internet dédié du festival est passé à un hébergement sous le portail de marque du territoire : www.paysdebarr.fr. Tout comme les autres sites, il dispose d'un design et d'une ergonomie actualisés, et principalement « responsive » c'est-à-dire permettant la navigation depuis tous les postes PC, smartphones ou tablettes. En cohérence avec les autres sites de notre portail, il ouvre sa page d'accueil avec une courte vidéo : le film promotionnel générique du festival (avec Claudio Capeo).

RÉSEAUX SOCIAUX FACEBOOK YOUTUBE INSTAGRAM

En ressources internalisées, dans le cadre de la marque territoriale, poursuite de la mission de maintien de la cohérence éditoriale des pages Facebook : Pays de Barr, Clair de Nuit, Les ateliers de la Seigneurie, Service Animation Jeunesse et des comptes Instagram, et de développement des audiences : Community management • Production et vérification de contenus : rédactionnels, photos, vidéos.

La collection de 22 films courts, valorisant les atouts du Pays de Barr - terre d'implantation idéale : la qualité de vie, les services, l'offre touristique et culturelle, réalisés dans le cadre d'un marché attribué à la société Blackblitz d'un montant de 30 000€ de 2017 à 2019 est disponible sur la chaîne Youtube Pays de Barr.

Ces contenus vidéo sont mis à la disposition notamment des ateliers de la Seigneurie et de l'Office de Tourisme du Pays de Barr pour diffusion sur écrans à l'accueil, lors des salons, eductours. Ils sont également relayés sur les opérations Relations Publiques de la Communauté de Communes.

A noter que les vidéos-tétières ouvrent les sites du portail internet paysdebarr.



APPUI AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Campagne de diffusion des 3 films promotionnels sur la cible économique via e-mailings, réseaux sociaux, et rencontres (CCI, Be-Est développeurs...) :

- vidéo générique «Pays de Barr, foRêver...»,
- vidéo de présentation de la Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale,
- vidéo de présentation du Parc d'Activités du Piémont.
- Vidéo « Pays de Barr, foRêver... »

Cultivons le positif, les valeurs simples ... Il est une petite terre d'Alsace, aux fabuleux paysages de vignoble, plaine et forêt, riche d'un patrimoine vivant, tissé par le talent des hommes qui nous y invite : le Pays de Barr et sa douce énergie : le territoire où installer sa famille, son entreprise... et ne rien sacrifier!

<https://www.youtube.com/watch?v=C7-5zBcllxA>



- Vidéo « Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale »

La terre d'implantation qu'il faut à votre développement ! Plateforme dédiée aux activités industrielles, logistiques et tertiaires - 94 ha de surface totale, lots de 3 à 17 ha. Idéalement située au centre de l'Alsace, sur le ban communal de Dambach-la-Ville, à la croisée des principaux axes européens, la PAAC bénéficie d'un accès direct à l'autoroute A35 et de la proximité de 2 ports (port autonome de Strasbourg - 2 terminaux conteneurs à 60 km et Port de Colmar Neuf-Brisach à 50 km), de 4 aéroports internationaux (Strasbourg-Entzheim, Bâle-Mulhouse, Zürich et Francfort). Une plateforme d'activités éco-responsable, aux aménagements soignés, une intégration dans le paysage remarquable du Piémont des Vosges (trame verte, pistes cyclables, bassins d'orage...).

Contact : Communauté de Communes du Pays de Barr - 03 88 58 52 27 contact@paysdebarr.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=9gybQX0KGa4>



- Vidéo « Le Parc d'activités du Piémont »

Donnez du champ à vos affaires ! Le Parc d'Activités du Piémont bénéficie d'une situation géographique privilégiée : au coeur d'un territoire d'innovation à fort potentiel économique, entre Barr (6km) et Obernai (5km), à mi-chemin des bassins d'emploi de Strasbourg au nord (30km), Colmar (45km) et Sélestat (20 km) au sud. Accessibilité parfaite : à la croisée de 2 axes autoroutiers : Nord-Sud avec l'A35 et Est-Ouest Benfeld-Obernai-Molsheim. Géré par la Communauté de Communes du Pays de Barr, le PAP est situé sur les bans communaux de Goxwiller et Valf, à la sortie de l'autoroute A35 (échangeur 12). Desserte directe par RD 206 sans traversée de villages. Le + : un parc d'activités 'nouvelle génération' : une intégration dans le paysage local, des aménagements paysagers soignés. Les parcelles vendues bénéficient de noues pour l'évacuation des eaux pluviales, de bassins de rétention végétalisés, d'un pré-verdissement pour un ensemble cohérent. Témoignage de l'entreprise SAJ Automobile et du porteur de projet Pôle Santé - ouverture 2020 ! Terrains à vendre - contact@paysdebarr.fr / 03 88 58 52 27

<https://www.youtube.com/watch?v=HN8mBnWAYx8>



COORDINATION DE LA PROMOTION, DÉCLINAISON DE LA MARQUE

La coordination d'une promotion cohérente sous la marque ombrelle « Pays de Barr » de l'offre touristique et culturelle du territoire a été poursuivie en 2019, avec l'édition de structures, imprimés et objets promotionnels chartés et/ou intégrant la ligne éditoriale.

On pourra retenir pour 2019, la mise à disposition à l'Office de Tourisme du Pays de Barr et au Centre d'Interprétation du Patrimoine :

- du stand « Pays de Barr », de vidéos et d'objets promotionnels siglés pour une présence impactante sur les opérations de promotion (salons du tourisme, Slow Up...)
- de reportages photos pour une utilisation toutes éditions (programmes, guides, newsletters, posts...)
- de rédactionnels et argumentaires valorisant l'offre touristique, culturelle et patrimoniale de la destination
- la promotion coordonnée lors du festival Clair de Nuit 2019
- fait marquant : le développement de +25% des audiences des réseaux sociaux de la marque

OBJETS PROMOTIONNELS COLLECTION 2019

En complément du matériel promotionnel investi en 2017 (tente Pays de Barr, beachflags SAJ, OT, CDN, CIP), ont été édités :

- Sacs toile blancs modèle « tote-bag » marqués « Pays de Barr »
- Calepins recto-verso Pays de Barr / Clair de Nuit
- Chapeaux de paille « Pays de Barr »
- Sacs bouteille de vin siglés « Pays de barr »

après de la société Evolution Graphique, après consultation du marché, pour un montant total de : 7 225 € TTC.

EQUIPEMENTS ET TRANSPORT



EQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes du Pays de Barr est propriétaire de plusieurs équipements sportifs qu'elle met à disposition à de multiples utilisateurs du territoire.

A Barr :

- un complexe multisport avec différentes salles : gymnastique, dojo, salle de danse, salle multisports (hand-ball, basketball...),
- un terrain de foot synthétique avec vestiaire et club house ainsi qu'un stand de tir,
- un gymnase.
- 3 courts de tennis extérieurs.



Les élèves des collèges de Barr et d'Heiligenstein ainsi que du lycée de Barr utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week-end, ce sont plus de 25 associations sportives qui utilisent ces locaux.

2 agents dont l'activité est complétée par l'intervention d'une société de nettoyage ont la charge de l'entretien.

1 agent, recruté en août 2019, est « référent du Jardin des Sports » : chargé de la surveillance et de l'entretien des installations sportives, il participe également à la maintenance sur les différents équipements de la Communauté de Communes en soutien de l'agent polyvalent, responsable de la maintenance.

Investissements 2019

- Installation de vidéoprotection pour couvrir l'ensemble du Jardin des Sports : 12 433 €
- Rénovation des courts de tennis extérieurs : 50 292 €
- Filets de volley : 1 104 €
- Remplacement d'équipements de la salle (barres parallèles et tapis) : 14 955 €
- Contrôle des entrants : 28 890 €

A Dambach-la-Ville :

- un gymnase,
- un hall des sports.

A Epfig :

- une salle multisports.

Les élèves du collège du Bernstein ainsi que les écoles d'Epfig et de Dambach-la-Ville utilisent ces équipements en journée. En fin de journée, en soirée et le week end, ce sont plus de 10 associations sportives qui utilisent ces locaux.

2 agents sont en charge de l'entretien.

1 agent de maintenance polyvalent intervient sur les différents sites gérés par la Communauté de Communes du Pays de Barr (dont les équipements sportifs).

Bilan financier pour l'année 2019 :

		Comparatif 2018
Dépenses réelles de fonctionnement	579 233 €	- 0.14 %
Recettes réelles de fonctionnement	119 182 €	- 9 %



PÉRISCOLAIRES

14 sites périscolaires dont la maintenance est assurée les agents de la Communauté de Communes et par les agents des services techniques des communes.



BANQUE DE MATÉRIEL

La banque de matériel intercommunale (chapiteaux, bancs, tables...) est destinée à faciliter l'organisation de manifestations par les communes, associations et établissements scolaires de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Le catalogue du matériel disponible ainsi que les tarifs sont téléchargeables sur le site intercommunal et celui des communes.

Quelques chiffres

- 84 locations :
- 435 grilles Caddie
- 377 barrières
- 58 chapiteaux
- 12 701 € de recettes



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Pour éviter les sanctions prévues par la loi et poursuivre dans sa dynamique de mise en accessibilité, la Communauté de Communes a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Ce dispositif permet aux propriétaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP) d'obtenir des délais supplémentaires, au-delà de l'échéance initiale du 31.12.15, pour rendre leurs bâtiments accessibles aux personnes handicapées.

Cet Ad'Ap, qui a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2016, prévoit une mise en accessibilité des bâtiments communautaires sur 6 ans selon l'échéancier suivant :

ERP	Année d'achèvement des travaux
Centre Sportif du Piémont	2018
Hall des Sports de Dambach-la-Ville	2018
Périscolaire d'Eufig	2018
Salle Multisports du Jardins des Sports	2020
Club House / Stand de Tir	2020
Gymnase du SIVOM	2021
Gymnase de Dambach-la-Ville	2021

Exercice	Coût prévisionnel
2016	9 230 € HT
2017	62 300 € HT
2018	35 075 € HT
2019	48 250 € HT
2020	74 830 € HT



AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Située au bout de la rue d'Alsace (Zone de Muckental à Barr), l'aire d'accueil est équipée de 20 places. Sa gestion a été attribuée à l'entreprise Vago pour 132 000 € pour un contrat de 3 ans, jusqu'en 2020.

En 2019, ce sont 240 personnes qui ont été accueillies :

- 79 femmes
- 72 hommes
- 89 enfants

Le taux d'occupation est de 22 %. La durée moyenne de présence des familles est d'un mois.

Budget 2019	
Dépenses de fonctionnement	78 531 €
Recettes de fonctionnement	134 231 €
Dépenses d'investissement	9 000 €
Recettes d'investissement	11 850 €



TAXI'CO

Taxi'Co est un transport à la demande, mis en place en 2004 sur le périmètre Pays de Barr et du Bernstein.

Ce service constitue une réponse aux besoins de mobilité des personnes n'ayant pas de moyens de locomotion. Il est complémentaire à l'offre existante (lignes de bus du réseau 67, TER...).

En 2010, il a été décidé d'étendre le transport à la demande à l'échelle du Piémont des Vosges, et ceci, en partenariat avec le Conseil Départemental et les Communautés de Communes concernées.

L'organisation du transport à la demande relève de la compétence de la Région Grand Est, laquelle subventionne ce service à hauteur de 50% du déficit restant à la charge des Communautés de Communes.

La convention de délégation du transport à la demande court jusqu'au 1er août 2021.

L'exploitation est assurée par la société « Taxi Merckling » (Barr). Le marché a été reconduit jusqu'au 31 août 2021. Montant estimé pour les 3 années de service : 107 000 €

Quelques chiffres

- 1 969 déplacements (- 8%) répartis comme suit :
- 72% au sein de la Communauté de Communes
- 28% à destination ou en provenance des bourgs centre des Communautés de Communes voisines

Comparatif 2017		
Dépenses totales de fonctionnement TTC	34 620 €	- 9%
Recettes commerciales	6 230 €	+ 2%
Déficit	28 560 €	+ 4%
Participation attendue du Conseil Départemental	10 000 €	



TRÈS HAUT DÉBIT

La Communauté de Communes ayant compétence en aménagement numérique, a conventionné avec la Région Grand Est, par délibération du 5 décembre 2017, pour le déploiement du Très Haut Débit jusqu'à l'Habitant (FTTH) sur son territoire.

La convention prévoit que la Communauté de Communes prendra à sa charge 2/3 du financement qui représente une participation totale de 2,4M d'euros, le 1/3 restant étant réparti proportionnellement entre les communes, par nombre respectif de prises.

En 2019, les communes de Bernardvillé, Eichhoffen, Itterswiller, Mittelbergheim, Nothalten, Reichsfeld, Saint-Pierre, Stotzheim ont été raccordées représentant 373 500 € des 2,4M prévus.



ENVIRONNEMENT & URBANISME



PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE

TERRITORIAL

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 confie l'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) aux EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) doit s'inscrire dans la trajectoire nationale et régionale en matière de transition énergétique. Ainsi, le PCAET doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et prendre en compte ses objectifs.



Ce document d'orientation comprend :

- Le diagnostic territorial recensant les forces et les faiblesses du territoire,
- La stratégie territoriale identifiant les priorités et les objectifs,
- Un plan d'actions comprenant environ 50 actions :
 - les deux secteurs prioritaires en matière de consommation d'énergie et de qualité de l'air identifiés sont le résidentiel et le transport
 - un troisième secteur prioritaire a été identifié en matière de qualité de l'air, et portant sur l'agriculture
- L'évaluation environnementale stratégique

Par délibération du 25 juin 2019, le Conseil de Communauté **a adopté le projet de PCAET** qui a été transmis dès le 29 juin 2019 aux différentes instances consultées, soit :

- la MRAe : Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- le Préfet de la Région Grand Est ainsi que le Président du Conseil Régional du Grand Est.

Le PCAET a été adopté définitivement le 17 décembre 2019.



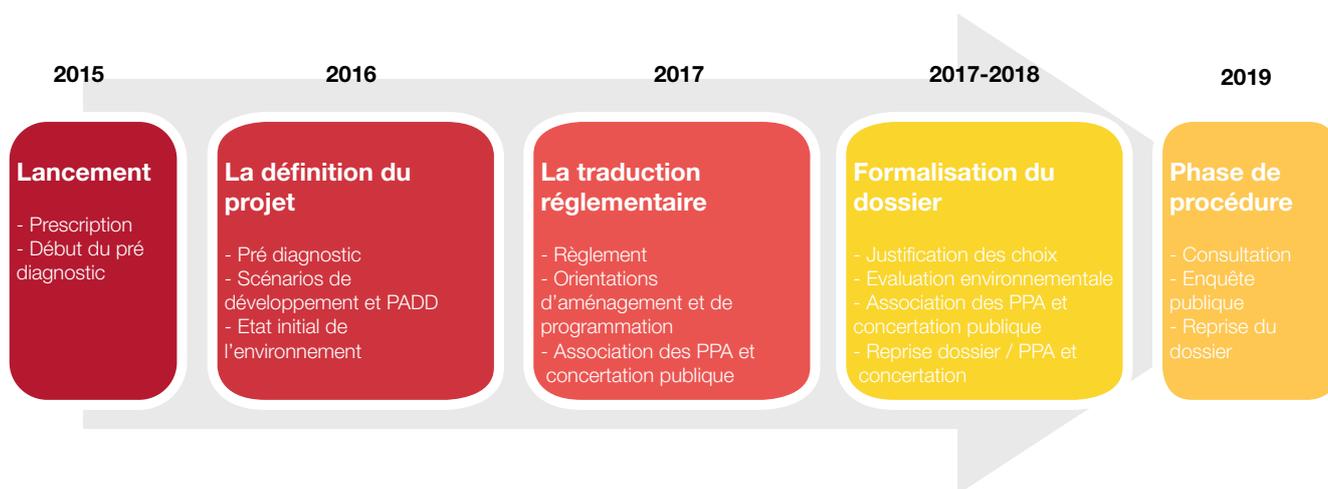
PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL (PLUI)

C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine qu'est venue couronner l'approbation du PLU intercommunal le 17 décembre 2019 en séance plénière du Conseil de Communauté.

L'année 2019 aura été la dernière ligne droite de ce projet d'ampleur et aura notamment été caractérisée par :

- le bilan de la concertation par délibération du 26 février 2019
- l'arrêt du PLUi par délibération du 26 février 2019
- la consultation
- l'enquête publique
- la reprise du dossier
- l'approbation du PLUi par délibération du 17 décembre 2019

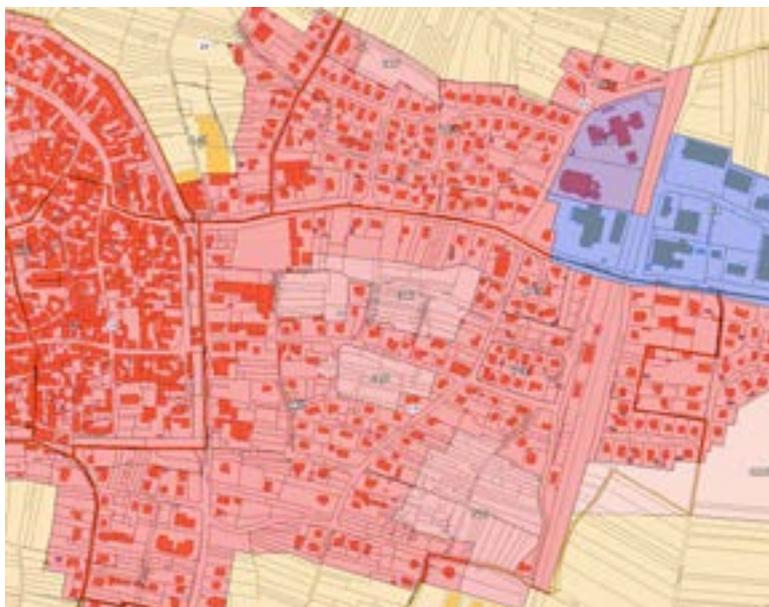


MODIFICATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

DES COMMUNES MEMBRES

A été approuvée par délibération du 7 février 2019 :

La déclaration de projet n°3 de la commune de Zellwiller portant sur l'intérêt général de l'opération de réalisation d'une unité de méthanisation « biométhane du piémont » par la SEM Gaz de Barr.



ENFANCE JEUNESSE



SITES ACCUEIL DE LOISIRS

SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

Les accueils de loisirs sans hébergement offrent sur notre territoire deux types d'accueil sur des temps différenciés.

PERISCOLAIRES

Ainsi en complément des temps scolaires, les enfants sont accueillis sur des sites périscolaires **lors de temps méridiens et en soirée**. Plusieurs activités leur sont proposées favorisant leur développement tels activités manuelles, sportives, jeux d'intérieur et/ou d'extérieur...

Le travail partenarial avec l'Association Générale des Familles (AGF), délégataire choisi par la collectivité en juillet 2018 pour la gestion de l'ensemble des sites ALSH du territoire, se poursuit depuis plus de 18 mois.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, deux nouveaux sites ont ouvert au 1er septembre 2019. Il s'agit du site de Bourgheim (pour le RPI Bourgheim Goxwiller) et le site de Mittelbergheim. Par ailleurs, le site de Zellwiller a fermé et les enfants sont accueillis via une itinérance sur le site de Valff. La capacité du site d'Epfig a été augmentée.

Aussi, la délégation concerne désormais les **14 sites d'accueil** répertoriés comme suit :

- Andlau
- Barr Centre
- Barr Tanneurs
- Blienschwiller qui regroupe l'accueil des enfants de Nothalten et du RPI Bernardvillé Reichsfeld Itterswiller
- Bourgheim qui accueille les enfants de son RPI avec Goxwiller
- Dambach-la-Ville (2 services)
- Epfig
- Gertwiller
- Heiligenstein
- Le Hohwald
- Mittelbergheim
- Stotzheim
- Valff qui accueille également les enfants de Zellwiller

Le territoire offre ainsi une capacité d'accueil de plus de **1 000 places** sur l'ensemble de ses structures.

EXTRASCOLAIRES

Lors des vacances scolaires, il est proposé aux enfants d'être accueillis en journées entières sur certains de ces sites où leur sont alors proposés un projet pédagogique et des activités adaptées ainsi que des sorties.

4 sites sont ainsi ouverts lors de ces temps extrascolaires :

- Dambach-la-Ville
- Epfig
- Barr Centre
- Valff



RELAIS

PETITE ENFANCE

Faire le choix de confier son enfant à autrui n'est pas anodin. Les parents ont besoin de modes d'accueil diversifiés adaptés à leurs besoins et de professionnels bienveillants garantissant à chaque enfant un accueil de qualité.

Le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes du Pays de Barr, fort de ses 222 assistant(e)s maternel(le)s, est un lieu d'information, d'échange et de soutien destiné aux futurs parents et parents de jeunes enfants, ainsi qu'aux assistant-e-s maternel-le-s et gardes à domicile. Il accueille les parents à la recherche d'un mode d'accueil ou qui disposent déjà d'un mode d'accueil.

Les responsables du Relais peuvent conseiller et soutenir les parents dans leurs démarches administratives, notamment lors de l'embauche d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou d'une garde à domicile (contrat de travail, démarches auprès de la CAF, déclaration Pajemploi, etc.), ainsi que sur les prestations auxquelles ils peuvent prétendre (Prestation d'accueil du jeune enfant - PAJE, Allocation départementale d'accueil du jeune enfant - PreParE, Complément de libre choix du mode de garde – CMG, déductions fiscales, etc.).

Elles peuvent également exercer un rôle de médiatrice entre les parents et leur assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile en cas de conflit.

Le Relais Petite Enfance accueille également les assistant(e)s maternel(le)s et gardes à domicile :

- qui souhaitent des informations concernant l'exercice de ces professions : agrément, statut, droits et obligations,
- qui souhaitent rencontrer des collègues, participer à des réunions à thème, échanger et réfléchir sur leurs pratiques professionnelles.

C'est un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles :

- Un lieu d'échanges et de rencontres ouvert aux parents, aux professionnels de la petite enfance et aux enfants.
- Un lieu de professionnalisation (groupes d'échanges entre professionnels, etc.).

Pour ce faire, ils s'appuient sur l'organisation :

- de temps collectifs, réunions à thème, conférences, manifestations festives en suscitant l'implication des assistant(e)s maternel(le)s et des parents ;
- d'activités d'éveil en favorisant le décloisonnement entre les différents modes d'accueil (recherche de complémentarité et collaboration avec les structures existantes : structures d'accueil, ludothèques, centres sociaux, etc.) ;
- d'actions favorisant le départ en formation continue.

Ainsi, les temps collectifs proposés en 2019 se décomptent comme suit:

- 2 groupes accompagnement sophrologique pour les assistant(e)s maternel(le)s (1 fois par mois)
- 1 groupe analyse de la pratique (1 fois toutes les 6 semaines)
- 3 ciné-débat «Notre créativité oubliée», «Même qu'on naît imbattable» et «L'arbre de l'enfance»
- 1 journée d'étude «bientraitance, bienveillance», lundi 30 septembre, partenariat Schirmeck-Molsheim
- 1 spectacle pour la journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s
- 1 veillée de Noël autour des contes et leurs symboliques
- 2 soirées au cours du mois «Autour de la famille» en mars l'une sur «Les transmissions» avec Jacqueline Marie Ganter et l'autre autour du lien «Assistant maternel et parent pour le bien-être de l'enfant accueilli» avec les médianes.
- 2 formations continues «La communication associée à la parole» et «Montessori niveau 2»

De nombreux temps d'activités d'éveil ont également ponctué cette année, en présence de 25 à 30 enfants en moyenne, de 10 à 15 assistants maternels et de 5 à 8 parents, sous la forme de rencontres mensuelles : 10 ateliers mensuels (musique, éveil corporel, contes, médiation animale, ateliers jeux, sophrologie ludique, yoga, signe avec moi, éveil sensoriel).

Le Relais Petite Enfance s'inscrit notamment dans la mission de soutien à la parentalité. Pour définir la parentalité, celle-ci apparaît comme un processus qui se développe et implique des compétences à acquérir. Aujourd'hui, il n'est plus question d'élever un enfant, en mettant en œuvre des « savoir-faire naturels » mais de l'éduquer en mobilisant et développant des compétences multiples. Conscient de l'importance et de la difficulté de cette tâche, les parents deviennent demandeurs d'aide et de conseils. C'est dans cette perspective que nous proposons des actions destinées à les accompagner dans leur rôle éducatif.





SERVICE

ANIMATION JEUNESSE (SAJ)

Le Service Animation Jeunesse repose sur 4 valeurs :

- **Citoyenneté et vivre ensemble**
- **Responsabilisation et Autonomie**
- **Environnement et Patrimoine**
- **Laïcité**

Desquelles découlent 3 enjeux :

- **L'enfant au cœur des préoccupations**
- **L'enfant acteur**
- **Comprendre l'enfant et sa famille pour construire demain**

Ainsi, l'ensemble des actions du service repose sur ce système de valeurs, via une approche croisée entre le **Culturel**, l'**Educatif** et le **Social**. L'activité du Service Animation Jeunesse est déclinée en plusieurs types d'actions parmi lesquelles :

- L'offre de loisirs durant toutes les périodes de vacances scolaires, sauf pour la période de Noël
 - Des activités artistiques, sportives, culturelles, sortie, stages
 - Un peu plus de 500 enfants inscrits sur l'année (hiver, printemps, été, automne)
- Un concert solidaire qui a eu lieu le 8 novembre 2019 à Dambach-la-Ville. Le principe est simple : le coût de l'entrée correspond à un don alimentaire, destiné à l'association Barr'entraide.
- Projets éducatifs audiovisuels au sein des établissements scolaires :
 - Finalisation du projet portant sur le thème des relations garçons-filles au Collège du Bernstein de Dambach-la-Ville. Restitution finale du projet lors d'une soirée thématique au Foyer Culturel de Dambach-la-Ville le 26 juin, avec la tenue d'un spectacle humoristique "Et si on les avait oubliées ?" traitant de la thématique par le collectif "A quoi Serge".
 - Mise en place d'une journée d'animations de sensibilisation avec les services civiques du Conseil Départemental du Bas-Rhin et deux théâtre forum avec la compagnie « A quoi Serge ? »
 - Réalisation Court-métrage en film d'animation en présence de Maxime MARION, documentariste et spécialiste du procédé stopmotion lors des vacances d'hiver et de la Toussaint
- Participation à certaines manifestations locales :
 - Fête du sport à Barr
 - Opération « Dambach-la-Ville bouge contre le Cancer »
 - Marché de Noël à Barr
- Ciné-débats au Foyer Culturel de Dambach-la-Ville
 - L'intelligence des arbres
 - L'arbre de l'enfance
- Atelier Culturel :
 - 50 jeunes participants au total
 - Hip hop
 - Manga
 - Chant au collège de Dambach (enregistrement d'un CD en studio pro et prestation scénique lors du festival Clair de Nuit)
 - Lancement en novembre 2019 des ateliers de composition de Musique Assistée par Ordinateur
- Animation de rue en partenariat avec OPUS 67
 - Sur 2 mercredis pendant l'été : le 3 juillet au Parc Kohler à Barr puis le 11 septembre au Logement OPUS 67 Avenue des Vosges à Barr
 - Happy Gaming :Plusieurs animations tout au long de l'année, en partenariat avec la Médiathèque de Barr. Événement abordant le bon usage du jeu vidéo et l'aspect éducatif
- Pause Café Lycéens tous les jeudis midi dans la salle d'activités du Pôle Enfance Jeunesse. Entre 20 et 45 jeunes présents quotidiennement. Le Service Animation Jeunesse met à disposition la vaisselle, micro-ondes et organise les réunions avec la Maison Des Lycéens pour mener des actions et/ou événements. Organisation de la Nuit du Sport avec la MDL le 24 Mai
- Atelier micro fusées durant 2 jours avec les classes de CM1/CM2 de l'école des Tanneurs de Barr
- Participation à la journée de l'engagement et de la citoyenneté au Collège du Torrenberg. Projet de décoration Graffiti sur les poubelles avec un groupe d'élèves.



- Participation à la journée de lutte contre le harcèlement au collège du Torrenberg en novembre. Mise en place d'une matinée théâtre forum avec un comédien.
- Réflexion et financement avec le collège du Bernstein et la Communauté de Communes Pays de Barr pour la mise en place d'un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes en janvier 2020
- Rencontre jeu de cartes MAGIC 1 fois par mois gérée par un groupe de jeunes adultes
- Ateliers d'accompagnement Lycéens :
 - CV et Lettres
 - Décoration Graffiti du Bureau de la Maison des Lycéens
 - Recherche de logement étudiant
 - Nutrition
 - Sophrologie (Pause café lycéens)
 - Participation à la formation des délégués
- Organisation de moments festifs
 - Pétanque Electro : à Barr le 5 juillet puis à Epfig le 6 septembre
- Mois de la parentalité " Autour de la Famille, s'unir pour construire"



Un mois de rencontre proposant des ateliers ludiques, des ciné-débats, des cafés parents, des spectacles, ... abordant le rôle parental

- Participation à la journée traitant des violences éducatives ordinaires, organisée par le Relais Petite Enfance. Amorce d'une réflexion commune avec les partenaires éducatifs des territoires du Piémont des Vosges pour un projet d'envergure en 2020.
- Partenariat avec le SESSAD de Molsheim pour orienter les familles et leurs enfants vers l'offre de loisirs des vacances scolaires. Mise à disposition 2 fois par semaine d'une salle au Pôle Enfance Jeunesse pour les rencontres externalisées des jeunes du territoire accompagnés par le SESSAD.



AUTRES SERVICES

Dans la réalisation de ses actions, la Communauté de Communes du Pays de Barr à travers son Service Enfance Jeunesse travaille en partenariat avec d'autres services à la population tels :

- La Mission Locale qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans vers l'insertion sociale et professionnelle
- Les Points d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes (PAEJ) qui regroupent 2 sites, l'un situé à Barr et l'autre à Dambach-la-Ville, et proposent pour les 11-16 ans une écoute anonyme pour échanger autour de questions ou problématiques rencontrées.
- Le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASSED) qui a pour mission de fournir une aide aux enfants en difficulté dans les classes de l'école primaire, à la demande des enseignants.

RESSOURCES HUMAINES

Mouvements 2019 au sein de la Communauté de Communes :

- 2 départs
- 6 nouveaux agents
- 5 emplois saisonniers

Formations suivies par les agents :

- 145 jours de formation totalisés
- Une moyenne de 4 jour de formation / agent

Quelques chiffres

- 35 agents :
- 15 filière administrative ;
 - 9 filière technique ;
 - 5 filière culturelle ;
 - 4 filières animation ;
 - 2 filière sociale